



Rapport d'avancement

BILAN OPERATION EAUX & VILAINE ALABRI – MARS 2024
OPERATION D'ADAPTATION DES BATIMENTS INONDABLES SUR LE
BASSIN DE LA VILAINE : DIAGNOSTICS, SUIVI DES TRAVAUX DE
REDUCTION DE LA VULNERABILITE, MONTAGE DES DOSSIERS DE
SUBVENTIONS, PILOTAGE D'OPERATION





Sommaire

Synthèse.....	1
1 Introduction	2
2 Avancement et rappels sur le dispositif et la communication.....	3
2.1 Rappels et poursuite de la communication	3
2.2 Demandes de RDV.....	4
3 Diagnostics	6
4 Travaux.....	9
4.1 RDV subvention-travaux sur les diagnostics de la phase 1	9
4.2 Engagement des travaux.....	10
5 Evolutions	11



SYNTHESE

Inter-communalité	Réunions publiques	Demandes d'inscriptions	Diagnostics réalisés	Demandes non éligibles*	Diagnostics réalisés lors de la précédente opération**	Intention de mise en œuvre des mesures préconisées	Dossier travaux en cours ou terminé
Vallons de Haute Bretagne Communauté	4	82	75	5	-	18	7
Nozay	1	23	13	3	58	12	7
Région de Blain	1	20	9	3	24	1	0
Châteaubriant-Derval	0	29	18	12	-	6	3
De l'Oust à Brocéliande Communauté	2	47	44	5	24	15	5
Montfort Communauté	1	27	19	5	-	4	2
St Méen Montauban	0	2	2	0	-	1	1
Brocéliande Communauté	0	4	0	3	-	-	-
Rennes Métropole	7	168	79	54	21	4	0
Redon Agglomération	2	62	39	15	-	7	0
Totaux	18	464	298	111	127	69	25

*certains propriétaires de biens classés comme non éligibles ont pu bénéficier d'un diagnostic inondation lorsqu'une inondation de leur plancher a été constatée et prouvée (photos, constat d'assurance, etc.).

**sur les intercommunalités concernées



1 INTRODUCTION

Le territoire du bassin versant de la Vilaine est soumis au risque inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, submersion marine et remontées de nappes.

Dans le cadre de l'axe 5 du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations - Vilaine (2020 – 2025) relatif à la réduction de la vulnérabilité face au risque inondation, l'EPTB Eaux & Vilaine a lancé sur l'ensemble de son territoire, le dispositif Eaux & Vilaine ALABRI en Octobre 2022. Ce dispositif permet aux propriétaires d'habitations individuelles, aux gestionnaires d'habitats collectifs et aux gérants d'activités économiques, de bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité financé à 100%. Les communes disposant de bâtiments publics en zone inondable peuvent également bénéficier du diagnostic.

La démarche a pour objectif de sensibiliser les bénéficiaires au risque inondation et de les aider dans la réduction de leur vulnérabilité par la mise en place de mesures de mitigation, préconisées par une équipe professionnelle. Ces mesures peuvent être organisationnelles mais aussi structurelles, et visent en partie, à répondre aux obligations fixées par les Plans de Prévention des Risques inondation et Littoraux (PPRi et PPRL) approuvés sur le territoire.

Ce dispositif est porté par l'EPTB Eaux & Vilaine et est financé par l'État. Le groupe MAYANE est exclusivement mandaté pour réaliser ces missions de diagnostics ainsi que pour accompagner les bénéficiaires volontaires dans le montage des dossiers de demandes de subventions. Le bureau d'études est accompagné sur le terrain par un prestataire géomètre qui réalise des levés altimétriques : ces levés permettent de déterminer précisément les hauteurs d'eau potentielles sur les planchers et le terrain d'un bien, et permettent de connaître la situation de la parcelle en période d'inondation (accessibilité pour les secours, situation d'isolement, etc.).

Les taux de subventions auxquels les bénéficiaires peuvent prétendre sont les suivants :

- bien à usage d'habitation : 80 % du cout des travaux, dans la limite de 50% de la valeur vénale du bien, ou 36 000 €. A noter que la CC de Nozay participe au financement de 10% du montant des travaux, augmentant ainsi le taux de subvention à 90% sur son périmètre.
- bien à usage professionnel : 40 % du cout des travaux, à condition que le montant total des travaux ne dépasse pas 10% de la valeur vénale du bien (à noter que le taux de subvention pour les entreprises est passé de 20% à 40% au cours du 1er semestre 2023),
- bâtiments publics : 50 % du cout des travaux (40 % Fond Barnier et 10 % du fond Vert), dans la limite de 50% de la valeur vénale du bien, ou 36 000 €.

Le présent rapport expose l'avancement du projet sur la période fin-Décembre 2023 – fin-Mars 2024. Trois précédents rapports ont été réalisés en Février 2023, Juillet 2023 et Décembre 2023 ; ils traitent du lancement du dispositif sur la période préparatoire ainsi que de la première année de diagnostics réalisés sur le territoire.



2 AVANCEMENT ET RAPPELS SUR LE DISPOSITIF ET LA COMMUNICATION

2.1 Rappels et poursuite de la communication

La phase de lancement réalisée fin 2022 a permis la réalisation de différents outils et supports en lien avec la communication :

- création d'une identité visuelle,
- création d'une plaquette d'information (flyer, mis à jour en Septembre 2023, cf. Annexes),
- mise en ligne d'un site internet (mis à jour en Septembre 2023),
- développement d'une cartographie d'éligibilité en ligne,
- ouverture d'une ligne téléphonique et d'une adresse mail dédiées.

La stratégie de communication est définie indépendamment avec chaque intercommunalité et est détaillée dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 1 : Communication réalisée par communauté de communes

Communauté de commune	Action de communication	Période
Vallons de Haute Bretagne Communauté	4 réunions publiques Publication d'un article dans Ouest France	Octobre 2022 et Novembre 2022 (réunions publiques) Juillet 2023 (article)
Nozay	Réunion publique	Novembre 2022
Région de Blain	Réunion publique	Décembre 2022
Châteaubriant-Derval	Publication d'un article dans le magazine bimestriel d'information	Janvier 2023
De l'Oust à Brocéliande Communauté	2 réunions publiques	Mars 2023 et Avril 2023
Montfort Communauté	Réunion publique et boîtage Publication d'un article dans Ouest France	Mars 2023
St Méen Montauban Communauté et Brocéliande Communauté	Boîtage	Mars 2023
Rennes Métropole	7 réunions publiques Distribution de flyers	Décembre 2023 Janvier 2024
Redon Agglomération	2 réunions publiques Publication d'un article dans Ouest France Publication d'un article dans le magazine semestriel de l'agglomération	Septembre 2023 (réunions et article Ouest France) Décembre 2023 (article magazine)
TOTAL	18 réunions publiques 5 articles de presse	

En plus de la promotion du dispositif de diagnostics, un publipostage a été réalisé en vue d'encourager les bénéficiaires à passer à la phase travaux. Près de 270 courriers ont donc été envoyés courant Mars à destination des propriétaires ayant déjà réalisés un diagnostic de vulnérabilité, dont 146 ayant réalisé leur diagnostic lors de la précédente opération (2017-2018).



2.2 Demandes de RDV

Au total, 464 demandes de rendez-vous ont été recensées sur le territoire depuis le début de l'opération, soit 66 demandes supplémentaires depuis le début du mois de Janvier 2024. Ce nombre tient compte uniquement des EPCI sur lesquels l'opération a été lancée.

Ainsi, on compte par communauté de commune, l'évolution suivante :

Tableau 2 : Evolution des demandes de RDV sur la période début-Janvier 2024 – fin-Mars 2024

Nom EPCI	VHBC	Nozay	Région de Blain	Châteaubriant-Derval	OBC
<i>Demandes de RDV depuis début Janvier 2024</i>	0	+2	+2	+2	+1
Nom EPCI	St Méen Montauban Communauté	Brocéliande communauté	Montfort Communauté	Rennes Métropole	Redon Agglomération
<i>Demandes de RDV depuis début Janvier 2024</i>	0	0	+2	+ 49	+ 8

La poursuite de la communication réalisée sur Rennes Métropole a permis d'accroître le nombre de nouvelles demandes sur ce secteur. La communication sur les autres territoires étant en pause, le nombre de nouvelles demandes reste très peu élevé, et ceci, malgré les évènements d'inondation survenus au cours de l'hiver.

Le mode de prise de contact et les facteurs de connaissance du dispositif restent variables (voir Figure 1 et Figure 2), mais le moyen le plus efficace pour communiquer sur le dispositif reste l'envoi de courriers d'information, action combinée ou non avec l'animation de réunions publiques. Les demandes réalisées via l'utilisation du formulaire disponible sur le site internet du dispositif augmentent. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a plus de réunion publique tenue sur le territoire (hors Rennes Métropole). Par ailleurs, la communication réalisée par la presse et les médias a été efficace sur ce dernier trimestre puisque ce moyen de communication gagne 4%.

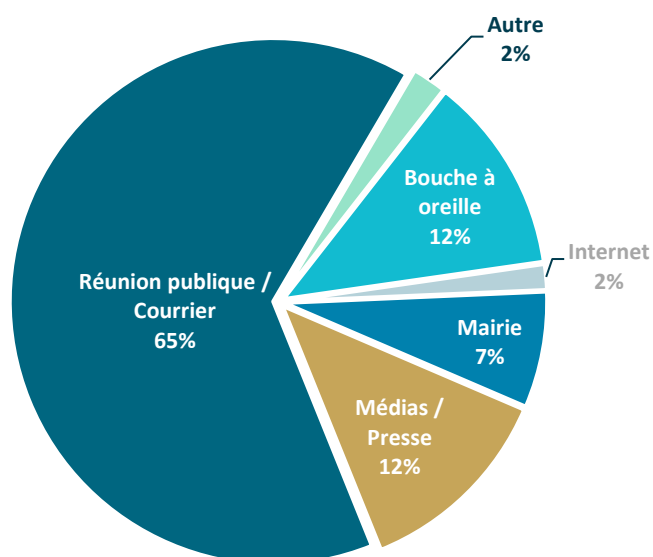


Figure 1 : Connaissance du dispositif

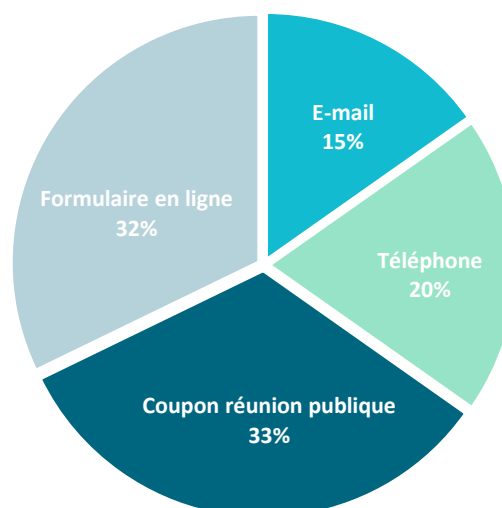


Figure 2 : Mode de prise de contact

La répartition des demandes de RDV par communauté de commune est représentée sur la carte ci-après (Figure 3). A titre de comparaison, elle est complétée par la carte qui illustre le nombre de diagnostics réalisés par EPCI (Figure 4).

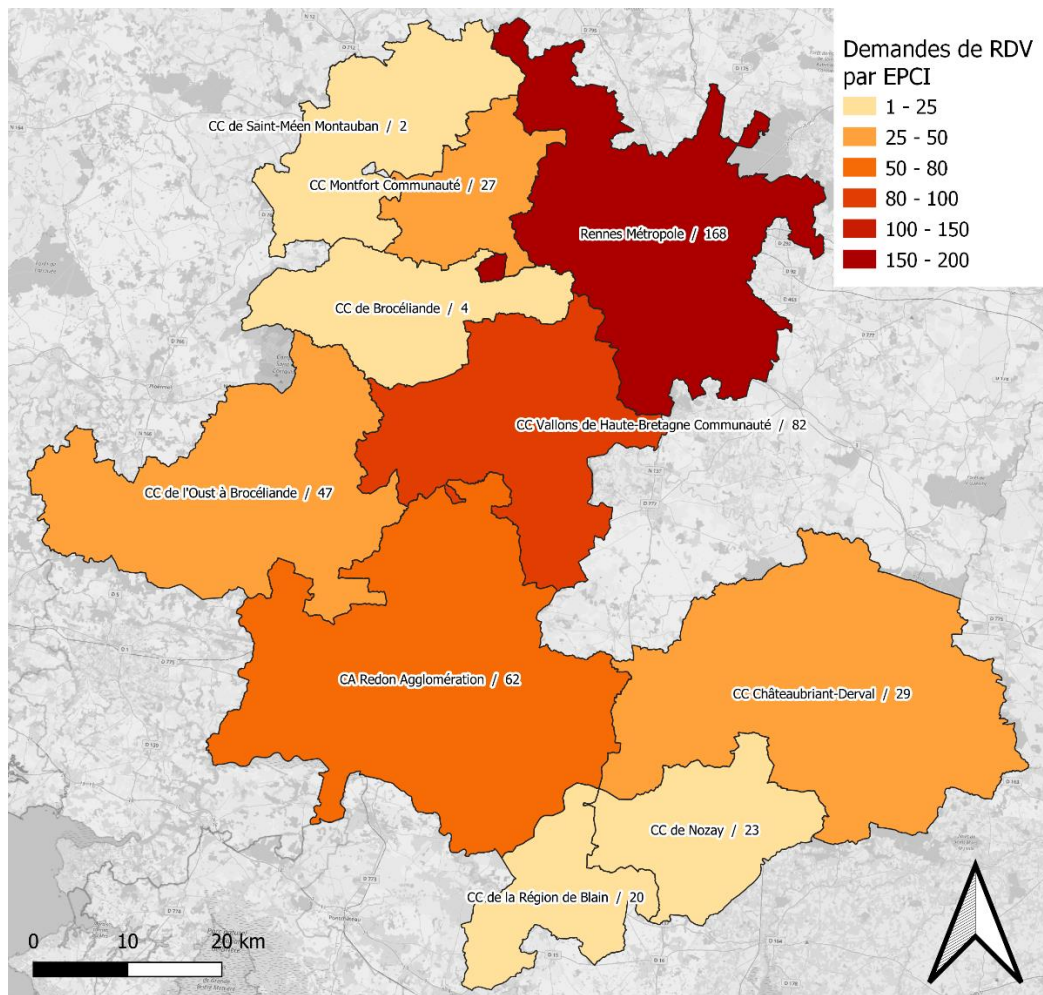


Figure 3 : Répartition des demandes de RDV par EPCI

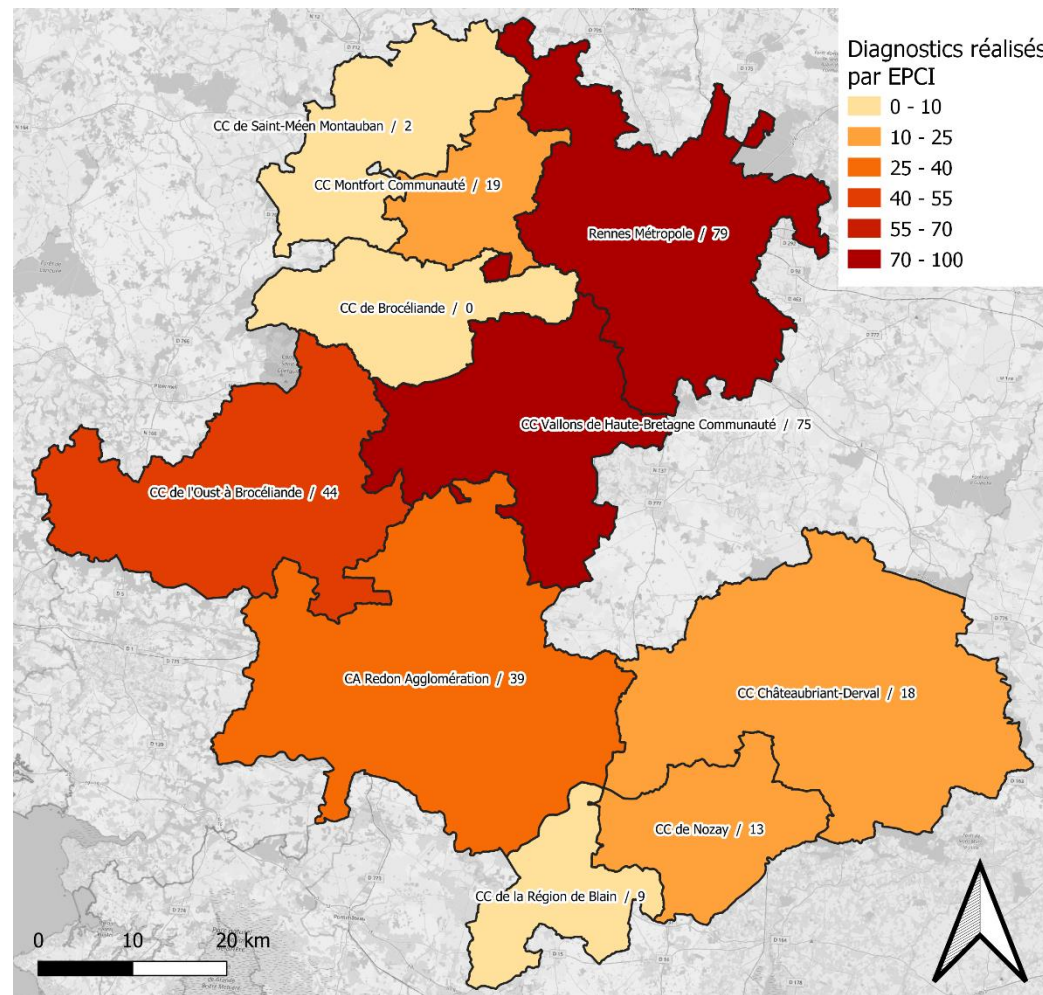


Figure 4 : Nombre de diagnostics réalisés par EPCI



3 DIAGNOSTICS

Chiffres clés :

- 464** demandes de RDV (+ 66)
- 298** visites de diagnostic réalisées (+ 85)
- 257** rapports produits (+ 61)
- 21** demandes de subvention (+7)
- 23** RDV travaux - subvention réalisés (+8)

Typologie des diagnostics réalisés (à partir de la visite de diagnostic)

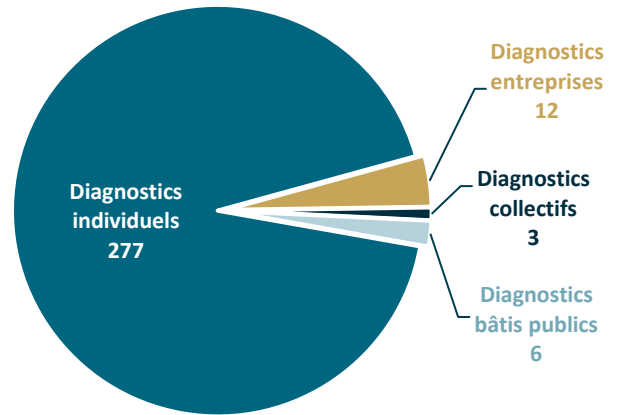


Figure 5 : Typologie des diagnostics réalisés

Localisation des diagnostics réalisés (à partir de la visite de diagnostic)

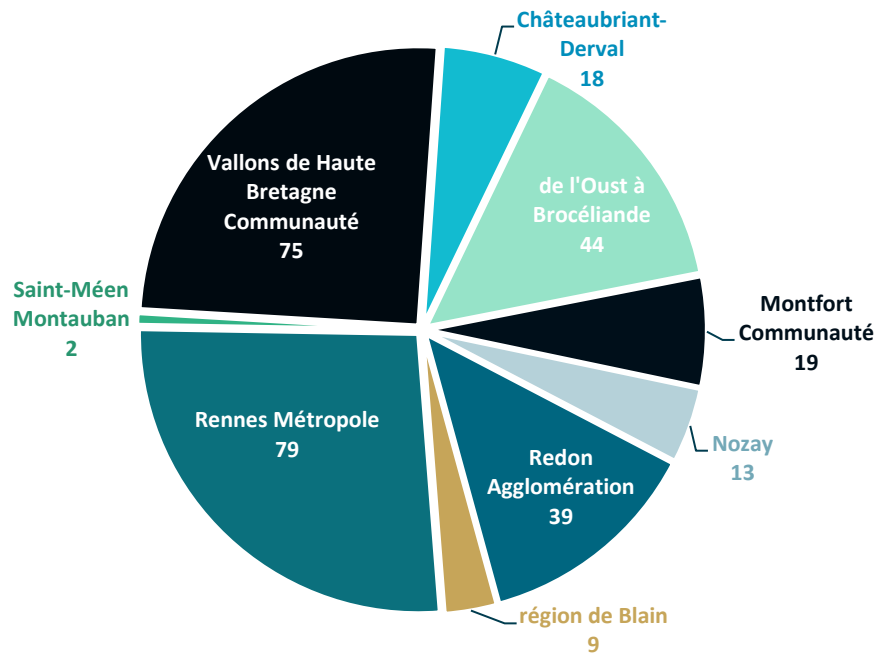


Figure 6 : Nombre de diagnostics réalisés par EPCI, sur un total de 298 diagnostics réalisés et en cours de réalisation (cf. Figure 7)

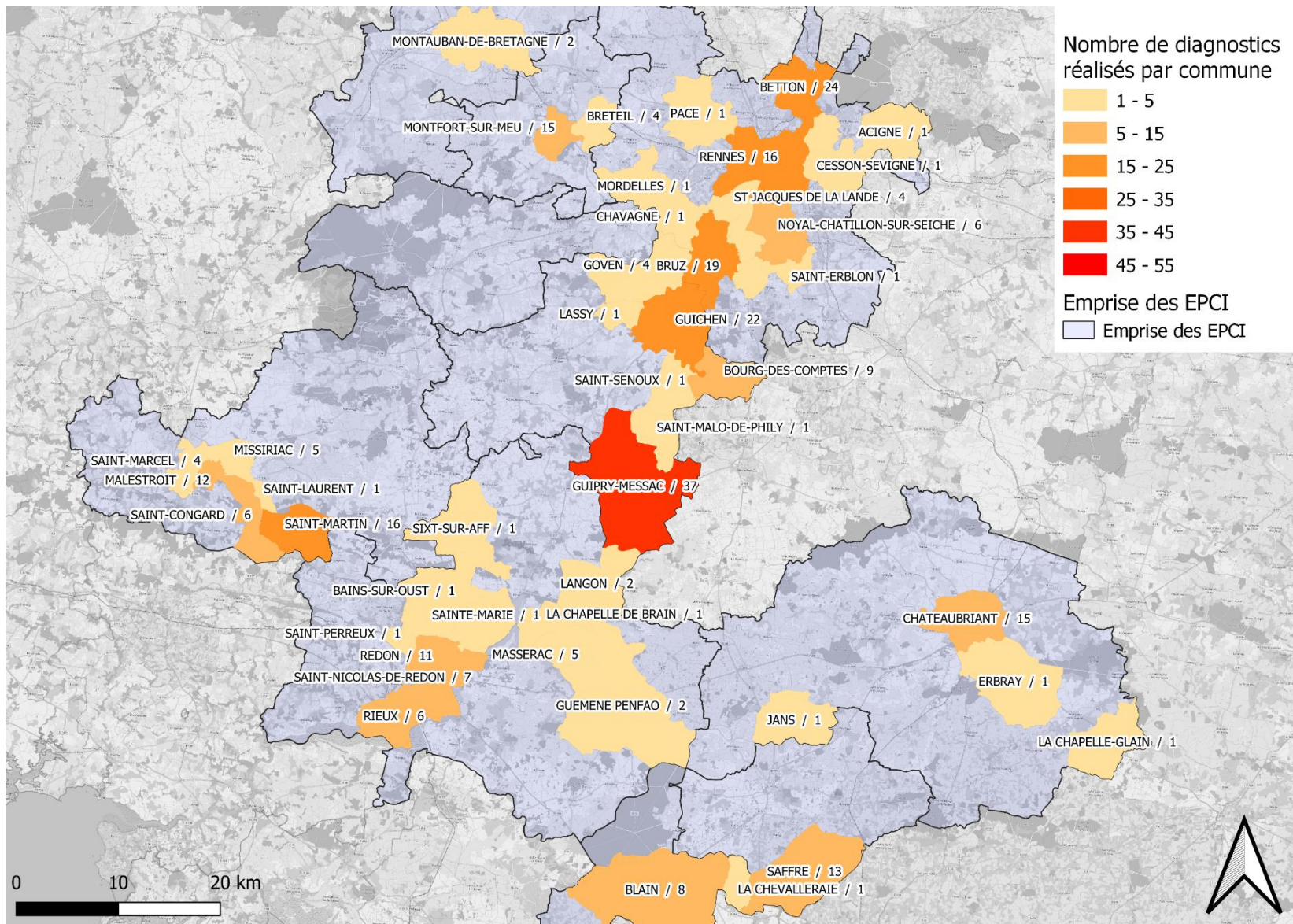


Figure 7 : Nombre de diagnostics réalisés par commune (à partir de la visite réalisée)

Exposition au risque du plancher habitable (à partir de la réalisation des rapports)

EPCI	Nombre de rapports produits	Hors d'eau	Moins de 50cm	Entre 50cm et 1m	Plus de 1m
Châteaubriant-Derval	19	11	6	1	1
de l'Oust à Brocéliande	44	7	15	17	5
Montfort Communauté	13	3	2	2	6
Nozay	13	3	7	2	1
Redon Agglomération	30	5	7	11	7
région de Blain	8	5	1	2	0
St-Méen-Montauban	2	1	1	0	0
Vallons de Haute Bretagne Communauté	75	22	11	19	23
Rennes Métropole	53	25	13	11	4
TOTAL	257	82	63	65	47

Tableau 3 : Hauteurs d'eau retenues sur le 1^{er} plancher habitable

Mesures préconisées

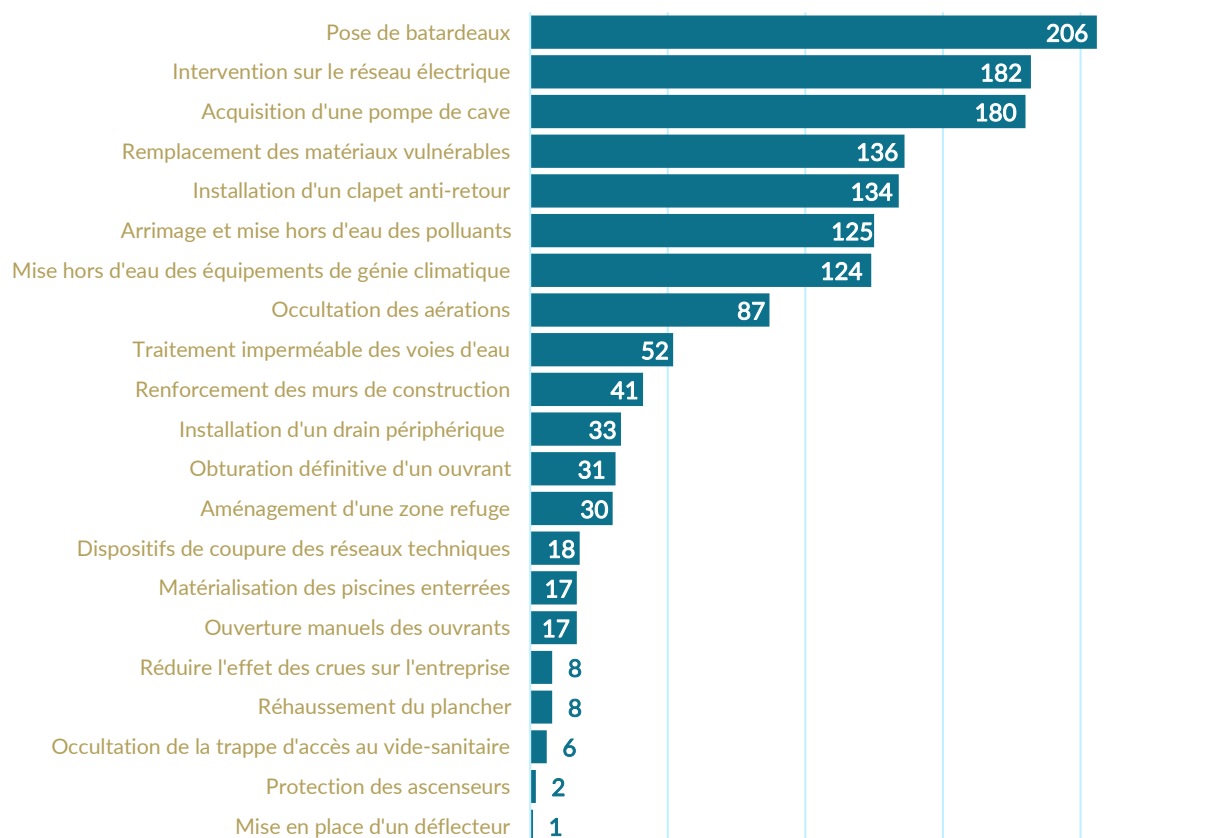


Figure 8 : Nombre de dossiers concernés par type de mesures (sur un total de 257 diagnostics)



Coût des mesures	Type de préconisations
<ul style="list-style-type: none"> Coût total moyen des mesures par diagnostic = 12 911 €, parmi lesquels : Coût moyen des mesures « Résister » par diagnostic : 6 787 € Coût moyen des mesures « Céder » par diagnostic : 6 519 € 	<p>35 diagnostics sans préconisation</p> <p>40 diagnostics avec préconisations sur annexe uniquement</p> <p>7 diagnostics avec préconisations sur extérieur uniquement</p> <p>175 diagnostics avec préconisations sur RDC + annexes</p>

4 TRAVAUX

4.1 RDV subvention-travaux sur les diagnostics de la phase 1

Pour rappel, lors d'une précédente opération (phase n°1), 200 diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés. Ainsi, en plus de réaliser les diagnostics inondation, Mayane est missionnée pour recontacter les bénéficiaires ayant réalisé leur diagnostic, prévoir une visite d'information, et inciter les bénéficiaires à la réalisation des mesures de mitigation.

A ce jour, 23 RDV travaux-subvention ont été réalisés sur les 200 dossiers et quatre bénéficiaires sont passés à la phase travaux à l'issue de ces rendez-vous.

Il a été privilégié sur la première année de dispositif, de favoriser la réalisation de nouveaux diagnostics inondation afin de répondre à la demande accrue. La relance courrier réalisée pour inciter les bénéficiaires à passer à l'étape des travaux a généré 6 demandes d'informations spontanées.

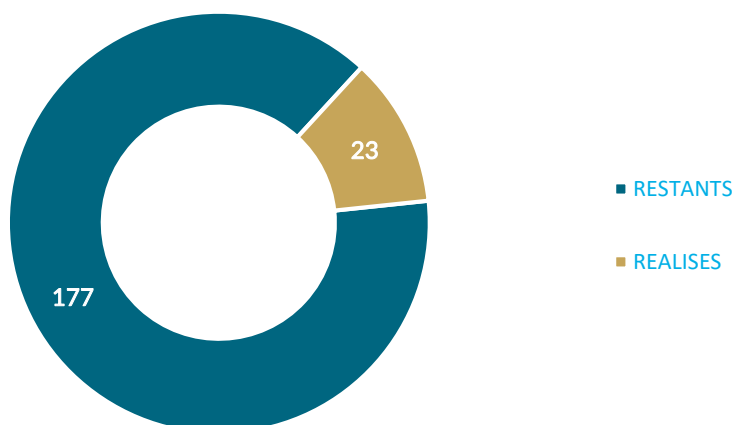


Figure 9 : Avancement sur objectif des RDV travaux - subvention réalisés

4.2 Engagement des travaux

Depuis le début de l'opération, 20 bénéficiaires sont passés à la phase travaux et d'autres personnes ont entamé une démarche de recherche d'artisans pour la réalisation des mesures de protection (Figure 9).

Pour chaque dossier, le montant moyen des travaux réalisés s'élève à 3 541,89 €.

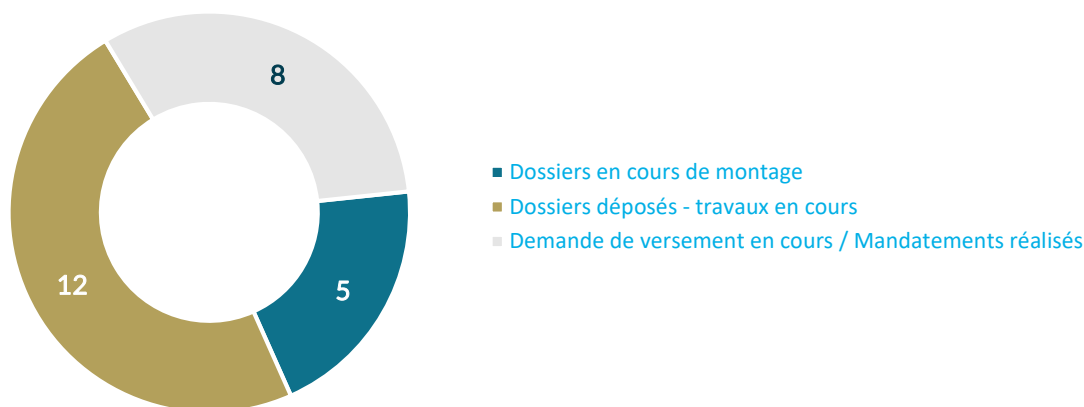


Figure 9 : Avancement des engagements travaux

Le nombre de mesures mises en place par catégorie est indiqué dans la Figure 10 ci-dessous. Il est accompagné du prix moyen par mesure.

Pose de batardeaux (sur habitation et/ou annexe)	17	4 229 €
Installation d'un clapet anti-retour (assainissement)	3	1 759 €
Acquisition d'une pompe de cave	3	389 €
Occultation d'aérations	2	840 €
Renforcement des murs de construction	2	3 232 €
Intervention sur le réseau électrique	2	5 017 €
Obturation d'un ouvrant	1	2 684 €
Mise hors d'eau des installations de génie climatique	1	2 463 €
Installation d'un drain périphérique	1	9 285 €
Remplacement des matériaux vulnérables	1	3 213 €

Figure 10 : Nombre de mesures faisant l'objet d'une demande de subventions par typologie de mesure, et montant moyen



5 EVOLUTIONS

La communication ciblée réalisée sur Rennes Métropole au cours du mois de Janvier a permis de sensibiliser plus de propriétaires à leur situation face au risqué inondation. Il a été constaté une augmentation du nombre de demandes de RDV, notamment pour des diagnostics de bâtiments d'habitations collectives.

Plusieurs demandes hors zone inondable et sans témoignage sur la ville de Rennes n'avaient jusqu'alors pas pu être honorées, notamment dans la rue Monseigneur Mouezy. Des fiches répertoriant des PHEc (Plus Hautes Eaux constatées) ont été transmises et ont permis de programmer des rendez-vous de diagnostics avec les particuliers. Les fiches PHEc couvrant toute la rue, il est donc maintenant possible de réaliser des diagnostics à n'importe quelle adresse de cette rue.

Le bailleur social Habitat 44 s'est mobilisé pour la réalisation de diagnostics inondation sur l'ensemble de son parc en zone inondable. Celui-ci concerne plus particulièrement les communes de La Chevallerai, Saffré et Blain.

De nouvelles sessions de terrain sont programmées sur les semaines n°16 (Avril 2024) et n°24 (Juin 2024). Elles concernent particulièrement les secteurs de Rennes Métropole, de la communauté de communes de Nozay et la Région de Blain.



Annexes

Flyer du dispositif Eaux & Vilaine ALABRI

Le dispositif est :

- Subventionné**
Bénéficiez d'un diagnostic pris en charge à 100% et de travaux subventionnés jusqu'à 80%.
- Personnalisé**
Profitez d'un diagnostic et de solutions adaptés à votre bien et à votre situation.
- Confidentiel**
Le diagnostic ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Le rapport n'est pas transmis aux compagnies d'assurance.

Il permet :

D'adapter mon bien face aux inondations

D'acquiescer de bons réflexes

Et si vous adaptez votre bien face aux inondations ?

Bénéficiez d'un diagnostic sans engagement, financé à 100 %, puis réalisez vos travaux subventionnés jusqu'à 80 %.

Informations & inscriptions :

☎ Par téléphone : 07.68.92.45.37

✉ Par mail : alabri@eaux-et-vilaine.bzh

Je vérifie si mon bien est concerné par le risque inondation grâce à la carte interactive disponible sur :

www2.eaux-et-vilaine.bzh/alabri

Le bureau d'études Mayane est exclusivement mandaté pour la réalisation des diagnostics et l'accompagnement dans la réalisation des mesures.

Composition et réalisation : (M) MAYANE - 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Dignité

Une démarche en 3 étapes :

- 1 DIAGNOSTIC**
Bénéficiez d'une visite technique de votre bien, assurée par un diagnostiqueur et un géomètre. À l'issue, un rapport détaillé vous sera transmis avec les conclusions.
- 2 SOLUTIONS**
Choisissez vos travaux parmi les solutions proposées dans le rapport détaillé, puis demandez des devis. Le diagnostiqueur vous accompagnera ensuite dans le suivi du chantier.
- 3 SUBVENTIONS**
Fournissez les devis au diagnostiqueur qui constituera votre dossier de subvention. Le diagnostiqueur vous précisera le moment opportun pour commencer les travaux et sollicitera le versement de la subvention avec les factures acquittées.

Des solutions adaptées... à chaque situation !

Pourquoi réaliser le diagnostic ?

- Savoir réagir en cas d'alerte inondation
- Mettre en sécurité les personnes et protéger les biens
- Favoriser un retour à la normale rapide

Des travaux subventionnés à 80 % pour une habitation et à 40 % pour une entreprise de moins de 20 salariés.

- 1** Installation de batardeaux et occultations d'aérations.
- 2** Installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées.
- 3** Mise hors d'eau des équipements électriques sensibles.
- 4** Acquisition d'une pompe de cave.

Pour qui ?

Si le bien se situe en zone inondable, le diagnostic s'adresse aux :

- Propriétaires
- Locataires (vous pouvez réaliser un diagnostic avec l'accord de votre propriétaire)
- Gestionnaires d'entreprises
- Gestionnaires d'immeubles

Articles de presse

Janvier 2023 _ Communauté de Communes Chateaubriant-Derval

PRÉVENTION INONDATIONS: **une aide aux travaux**



Alabri: une aide à la réduction de la vulnérabilité aux inondations proposée par l'EPTB Eaux et Vilaine en coopération avec la communauté de communes

Afin de limiter les dégâts liés aux inondations de sa maison, son commerce ou son atelier d'artisan, des solutions techniques sont possibles comme la pose de **atardeau** ou de **clapets anti-retour** des eaux usées.

Un conseiller du bureau d'étude Mayenne est missionné par Eaux et Vilaine pour **accompagner gratuitement** les propriétaires volontaires par la réalisation d'un diagnostic. Les travaux peuvent être aidés **jusqu'à 80% de leur coût** pour les particuliers et 20% pour les commerçants et entrepreneurs dans la limite de 10% de la valeur du bien.



Bureau d'études Mayenne
07 68 92 45 37 / alabri@eaux-et-vilaine.bzh
www2.eaux-et-vilaine.bzh/alabri

22 Communauté de Communes Châteaubriant - Derval

n°29

Mars 2023 _ Ouest-France Montfort-sur-Meu

Montfort-sur-Meu - Adapter les bâtiments face au risque d'inondation

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 13 mars 2023, 320 mots

Eaux & Vilaine et les intercommunalités accompagnent les propriétaires de biens situés en zone inondable. Une réunion publique leur est proposée le 23 mars.

L'établissement public territorial de bassin Eaux & Vilaine, les communautés de communes de Montfort, Brocéliande et Saint-Méen-Montauban lancent une opération d'accompagnement pour adapter les bâtiments aux inondations.

Les propriétaires d'un bâtiment situé en zone inondable sont conviés à une réunion publique, jeudi 23 mars, pour une présentation de l'opération Alabri.

Un diagnostic entièrement gratuit

Le programme Alabri consiste en un diagnostic personnalisé financé à 100 %.

Selon le risque d'inondation, la hauteur d'eau potentielle dans le bâtiment, un bureau d'études identifie tous les équipements sensibles et propose des solutions. Ce diagnostic est pris en charge financièrement par Eaux & Vilaine avec une participation de l'État à hauteur de 50 %.

À l'issue de ce rendez-vous, un rapport détaillé et confidentiel est adressé au propriétaire, présentant les solutions possibles pour adapter le bien face aux inondations. Certaines mesures, parfois simples, vont permettre de limiter considérablement les dégâts causés par une inondation dans l'idée de protéger les personnes, limiter les dommages sur les biens et d'assurer le retour à la normale le plus rapidement en cas d'inondation.

Les coûts liés aux solutions préconisées dans le diagnostic Alabri peuvent être subventionnés. Pour les particuliers, les aides peuvent aller jusqu'à 80 % du montant des travaux engagés. Pour les commerçants, artisans, chefs d'entreprise de moins de 20 salariés, un subventionnement à hauteur de 20 % est possible.

Afin de faciliter les démarches, Eaux & Vilaine accompagne les propriétaires, de la réalisation des travaux aux demandes de financement.

Afin de mieux informer les bénéficiaires de ce nouveau dispositif et commencer les inscriptions pour la réalisation des diagnostics, une réunion d'information est organisée.

Jeudi 23 mars, à 19 h, à Montfort communauté, salle Juguet au 4, place du Tribunal. **Contact :** alabri@eaux-et-vilaine.bzh

Site internet : www2.eaux-et-vilaine.bzh/alabri

Juillet 2023 _ Ouest-France Pont Réan

À Pont-Réan, une maison s'équipe contre les crues

La famille Hamono est la première à avoir bénéficié du dispositif Alabri, lancé en octobre par Eaux et Vilaine, qui accompagne et soutient financièrement les aménagements contre le risque d'inondations.

Rencontre

« Ma femme a eu un vrai coup de cœur pour la maison. Moi qui suis terre à terre, la proximité avec la rivière m'inquiétait. Je me souviens d'avoir consulté le site *Vigicrues* en permanence pendant l'automne-hiver suivant notre installation. » En septembre, Yves Hamono et sa famille achètent une maison à Pont-Réan, côté Guichen, tout proche de la Vilaine.

Un diagnostic gratuit

Le couple se rapproche de l'établissement public territorial Eaux et Vilaine, puis est mis en contact avec Sébastien Baron, l'un des chargés de mission du dispositif Alabri. « Nous étions tout juste en train de mettre en place le dispositif quand M. Hamono nous a contactés. C'est donc le premier citoyen à avoir été mis au courant, avant même qu'on ne lance les réunions publiques dans le territoire. »

Dès novembre, un rendez-vous avec un géomètre est pris. L'objectif ? Réaliser un diagnostic de la maison en cas de potentielle crue. Dans ce logement de Pont-Réan, l'eau pourrait monter jusqu'à presque un mètre dans le pire des scénarios. Financé à 50 % par l'État et à 50 % par Eaux et Vilaine, le diagnostic est entièrement gratuit pour le particulier.

Des aménagements variés contre les crues

Décidés à se prémunir du risque d'inondation, Yves Hamono et son épouse sont accompagnés tout au long de leur démarche par le bureau d'études Mayane, mandaté par Eaux et Vilaine pour le dispositif Alabri. Les solutions proposées sont très variées. Le couple décide de mettre en place des batardeaux, barrières en aluminium amovibles, réalisées à la mesure des ouvertures de l'habitation. La maison, construite en 1992, est également équipée d'un clapet anti-retour des eaux, pour éviter que l'eau ne remonte par les sanitaires de l'habitation.

« C'était assez complexe de trou-



Yves Hamono, propriétaire d'une maison à Guichen-Pont-Réan, est le premier à avoir bénéficié du dispositif Alabri dans le territoire. Il a choisi d'installer des batardeaux, barrières en aluminium anti-inondation.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

ver les entreprises capables et volontaires pour réaliser ces travaux. Pour les batardeaux, c'est quand même quelque chose de très spécifique. De plus, les dimensions des ouvertures de notre maison n'étaient jamais les mêmes et ne respectaient pas toujours les normes d'aujourd'hui. Il nous fallait vraiment du sur-mesure. Quant au clapet anti-retour, ce sont de petits travaux qui sont à la croisée de la plomberie, du terrassement, de la maçonnerie. Tout le monde ne veut pas le faire. »

80 % du coût des travaux pris en charge par l'État

Le montant total des travaux, terminés en mars, soit moins de six mois après le début du dispositif, s'élève à plus de 11 000 €. Si le couple a dû avancer cette somme non négligeable, l'État a pris en charge 80 % du coût global des équipements, soit

plus de 9 000 €. Sur demande de la préfecture, une avance de 30 % peut être proposée aux particuliers. Une aide bienvenue pour des personnes qui n'auraient pas les fonds nécessaires pour se protéger des crues. « Les entreprises et les collectivités territoriales bénéficient, elles aussi, du diagnostic gratuit. En revanche, les frais de travaux sont pris en charge à hauteur de 40 % », rappelle Sébastien Baron, d'Eaux et Vilaine.

De nouveaux territoires informés du dispositif Alabri

Pour Michèle Motel, conseillère municipale à Guichen, et élue d'Eaux et Vilaine, déléguée par Vallons de Haute-Bretagne Communauté, « ce dispositif permet de prévenir les risques, d'accompagner les propriétaires et ainsi tranquilliser toute la population. » Elle invite ainsi tous les habitants exposés au risque d'inondation à se rapprocher d'Eaux et Vilaine

et ainsi réaliser un diagnostic. « Durant les deux réunions publiques que nous avons menées à ce sujet sur l'intercommunalité, à Guichen et à Guipry-Messac, une centaine de citoyens étaient présents à chaque fois. »

Depuis le lancement officiel en octobre, plus de 150 diagnostics ont déjà été réalisés dans tout le territoire du bassin-versant de la Vilaine, qui s'étend du pays de Fougères, de Vitré mais aussi au bassin du Meu. Sébastien Baron se réjouit des prochaines échéances du dispositif, effectif jusqu'en 2026. « Nous travaillons de façon étroite avec les intercommunalités. Dès l'automne prochain, nous lancerons ainsi deux nouvelles sessions de réunions publiques : dans le pays de Redon mais également dans le territoire de Rennes Métropole. »

Enora FORICHER.



REDON Agglomération LES INFOS DU PAYS DE REDON
REDON AGGLOMERATION
20 septembre 2023

Redon agglomération / Eaux et Vilaine

Face aux risques d'inondation, des solutions pour adapter son habitation

L'établissement public Eaux et Vilaine et Redon Agglomération s'unissent pour accompagner les habitants ainsi que les entrepreneurs propriétaires d'un logement ou d'une entreprise située en zone inondable. Afin de mieux informer les bénéficiaires de ce nouveau dispositif et débiter les inscriptions, deux réunions sont organisées fin septembre.

Pour les propriétaires d'un logement ou d'une entreprise situés en zone inondable, l'établissement public Eaux et Vilaine, expert, gestionnaire, coordinateur et ambassadeur de l'eau sur le bassin de la Vilaine, et Redon Agglomération lancent l'opération Alabri.

DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ ET SANS ENGAGEMENT

Particuliers, commerçants, artisans, chefs d'entreprise vont pouvoir bénéficier d'un

accompagnement complet pour adapter leur bien face aux inondations.

La première étape consiste à réaliser un diagnostic individuel. « À partir de la hauteur d'eau potentielle dans le bâtiment, le bureau d'études Mayane, spécialisé dans la réduction de la vulnérabilité, identifie tous les équipements sensibles à l'eau et propose des solutions », explique l'établissement public territorial de bassin. Le diagnostic est pris en charge par Eaux et

Vilaine, avec une participation de l'État à hauteur de 50 %. « À l'issue de ce rendez-vous, un rapport détaillé et confidentiel est adressé au demandeur. Il présente les solutions possibles pour adapter son bien face aux inondations. »

SOLUTIONS FINANCIÉES JUSQU'À 80 %

Certaines mesures, parfois simples, vont ainsi permettre de limiter considérablement les dégâts causés par une inondation : batardeaux en travers des ouvertures, clapet anti-retour sur l'évacuation des eaux usées....

« Il s'agit de protéger les personnes, limiter les dommages sur les biens et enfin, assurer le retour à la normale le plus rapidement en cas d'inondation. »

Par ailleurs, les coûts liés aux solutions préconisées dans le diagnostic Alabri peuvent être subventionnés. « Pour les particuliers, les aides peuvent aller jusqu'à 80 % du montant des

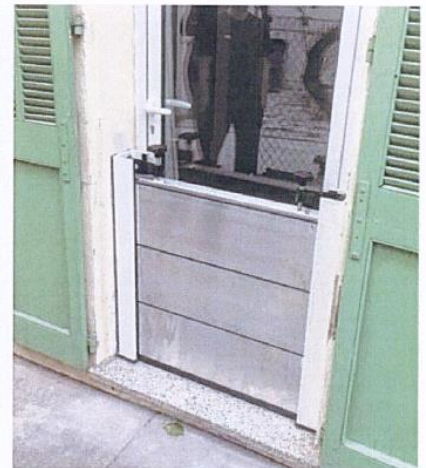
travaux engagés. Les commerçants, artisans, chefs d'entreprises de moins de 20 salariés peuvent quant à eux bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 40 %. »

Pour faciliter leurs démarches, le bureau d'études accompagne les habitants de la réalisation des travaux aux demandes de financement.

RÉUNIONS D'INFORMATION

Afin de mieux informer les bénéficiaires de ce nouveau dispositif et débiter les inscriptions, deux réunions d'information sont organisées. La première, le mardi 26 septembre à 18 h, à Redon, au siège de l'Agglo, 3 rue Charles-Sillard. La seconde, le jeudi 28 septembre à 18 h, à Massérac, à la salle polyvalente, 2 rue de la Sencive.

Informations et contact au 07 68 92 45 37, par mail : alabri@eaux-et-vilaine.bzh ou sur Internet : www2.eaux-et-vilaine.bzh/alabri/.

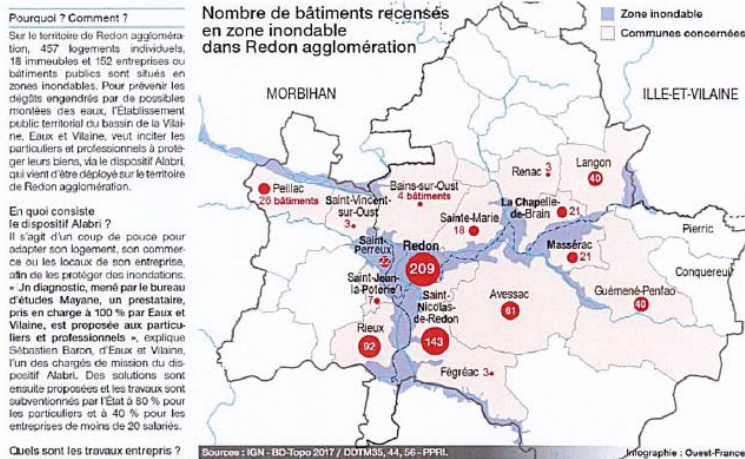


Des mesures parfois simples permettent de limiter considérablement les dégâts causés par une inondation, telles que l'installation de batardeaux en travers des ouvertures. DR

REDON Agglomération OUEST-FRANCE
REDON AGGLOMERATION
19 septembre 2023

Des aides financières face aux inondations

18 communes sur les 31 de l'agglomération ont des bâtiments en zone inondable. Pour protéger sa maison ou son entreprise, il est désormais possible de bénéficier d'importantes aides financières.



Pourquoi ? Comment ?
Sur le territoire de Redon agglomération, 457 logements individuels, 18 immeubles et 152 entreprises ou bâtiments publics sont situés en zones inondables. Pour prévenir les dégâts engendrés par de possibles montées des eaux, l'établissement public territorial de bassin de la Vilaine, Eaux et Vilaine, veut inciter les particuliers et professionnels à protéger leurs biens, via le dispositif Alabri, qui vient d'être déployé sur le territoire de Redon agglomération.

En quoi consiste le dispositif Alabri ?
Il s'agit d'un coup de pouce pour adapter son logement, son commerce ou les locaux de son entreprise, afin de les protéger des inondations. « Un diagnostic, mené par le bureau d'études Mayane, un prestataire, pris en charge à 100 % par Eaux et Vilaine, est proposé aux particuliers et professionnels », explique Sébastien Baron, d'Eaux et Vilaine, l'un des chargés de mission du dispositif Alabri. Des solutions sont ensuite proposées et les travaux sont subventionnés par l'État à 80 % pour les particuliers et à 40 % pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Quels sont les travaux entrepris ?
Tout dépend des risques d'inondations. « Les solutions apportées ne sont pas les mêmes si le bâtiment peut être inondé de 20 cm ou de plus d'un mètre », précise Sébastien Baron. Le diagnostic et les relevés topographiques d'un géomètre permettent de déduire la potentielle hauteur d'eau dans un bâtiment.

Surélever l'électroménager, les tableaux électriques, les cuves à floc ou de gaz ; ces solutions peuvent être proposées, ainsi que l'installation de batardeaux amovibles devant les portes ou encore des clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées.

Le particulier ou le professionnel choisit de mener ou non – voire seulement une partie – des travaux proposés après le diagnostic.

Avec la subvention, combien coûtent les travaux

aux volontaires ?
Pour le diagnostic, les volontaires n'ont rien à déboursier. Ensuite, tout dépend des travaux à engager. « En moyenne, le montant global s'élève de 6 000 € à 8 000 € », précise Sébastien Baron. Pour des travaux de 6 000 €, le reste à charge est donc de 1 200 € pour un particulier. En revanche, les frais sont à avancer.

Faire des travaux chez soi, est-ce la seule solution face aux risques d'inondations ?
Des aménagements sont parfois réalisés, comme sur la digue, à Saint-Nicolas-de-Redon, où des barrières anti-cruels peuvent être installées. Après les travaux, le canal Jean-Bart, à Redon, pourra aussi être équipé de batardeaux. En revanche, ce sont des installations qui n'ont de sens qu'en zone urbaine, dans les quartiers denses.

« Il n'y a pas de solutions globales pour protéger tout le monde. Là, ce dispositif s'adresse à tout le monde, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale », commente le chargé de mission du dispositif.

Les risques d'inondations seront plus importants avec le changement climatique ?
« Les experts disent qu'au nord de l'Europe, il y aura beaucoup plus de précipitations, au sud, beaucoup moins. On est un peu entre les deux. On peut penser que les quantités seront à peu près les mêmes mais réparties différemment : moins en été, davantage en hiver, rapporte Sébastien Baron. Les crues et les étages des cours d'eau seront donc plus sévères. Nous devrions aussi connaître des forts cumuls de précipitations liés à des orages inter-

ses. »
Selon le professionnel, le barrage d'Arzal, mis en service en 1970, qui permet de gérer les petites crues, sera donc encore plus précieux à l'avenir. « En revanche, il ne suffit pas face aux inondations plus importantes, comme ce fut le cas en 1995, 2001 ou en 2014. »

Mathilde LE PETITCORPS.

Les 26 et 28 septembre, deux réunions publiques sont programmées pour présenter le dispositif Alabri. Mardi 26 septembre, à 18 h dans les locaux de Redon agglomération ; jeudi 28 septembre, à 18 h à la salle polyvalente de Massérac. Rendez-vous et renseignements sur le dispositif Alabri au 07 68 92 45 37 ; alabri@eaux-et-vilaine.bzh et sur le site www2.eaux-et-vilaine.bzh/alabri

Décembre 2023_Magazine d'information de Redon Agglomération



S'adapter au changement climatique

ENVIRONNEMENT



Alabri un dispositif pour faire face AUX INONDATIONS



Vous êtes propriétaire d'un logement ou d'une entreprise situé(e) en zone inondable ? Eaux & Vilaine et REDON Agglomération lancent l'opération ALABRI. Particuliers, commerçants, artisans, chefs d'entreprise, bénéficiez d'un accompagnement complet pour adapter votre bien face aux inondations.

Un diagnostic personnalisé et sans engagement, financé à 100 %

La première étape consiste à réaliser un diagnostic individuel. À partir de la hauteur d'eau potentielle dans le bâtiment, le bureau d'études identifie tous les équipements sensibles à l'eau et propose des solutions. Le diagnostic est pris entièrement en charge. À l'issue de ce rendez-vous, un rapport détaillé et confidentiel est adressé. Il présente les solutions envisagées pour adapter son bien face aux inondations.

Des solutions financées jusqu'à 80 %

Certaines mesures, parfois simples, permettent de limiter considérablement les dégâts causés par une inondation : batardeaux en travers des ouvertures, clapet anti-retour sur l'évacuation des eaux usées... Il s'agit de protéger les personnes, limiter les dommages sur les biens et enfin assurer le retour à la normale le plus rapidement en cas d'inondation.

Les coûts liés aux solutions préconisées dans le diagnostic Alabri peuvent être subventionnés.

Pour les particuliers, les aides peuvent aller jusqu'à 80% du montant des travaux engagés. Pour les commerçants, artisans, chefs d'entreprise de moins de 20 salariés, le subventionnement est à hauteur de 40%.

Pour faciliter les démarches, le bureau d'études vous accompagne, de la réalisation des travaux aux demandes de financements.

Pour vérifier si le bien est concerné par le risque inondation, cliquez sur la carte interactive disponible sur :

Informations et inscriptions
07 68 92 45 37
alabri@eaux-et-vilaine.bzh



